



Mars 2024

Wittes



Bulletin Municipal 45

SOMMAIRE

MAIRIE DE WITTES:

11, RD 943 – WITTES

Tél : 03.21.39.06.70

Courriel: contact@communedewittes.fr

Site: www.mairie-wittes.fr

FACEBOOK: Mairie Wittes

Ouverture du secrétariat du lundi au vendredi

(sauf le mercredi)

De 14 h à 18 h

PERMANENCE de M. le Maire:

Du lundi au vendredi

sur rendez-vous

Courriel: mairie@communedewittes.fr

SAMU: 15

GENDARMERIE:17

Rue du Portugal

62120 Aire Sur La Lys

Tél: 03.21.39.00.17

POMPIERS: 18

Rue des alliés

62120 Aire Sur La Lys

Tél: 03.21.38.93.18

MÉDECINS URGENCES:

Tél: 03.21.71.33.33

PHARMACIE DE GARDE: 3237

SUEZ:

16 Boulevard Foch

62120 Aire Sur La Lys

Tél: 09.77.40.19.02

SERVICE DE L'URBANISME:

M. Petitpas

62120 Aire Sur La Lys

Tél: 03.21.12.93.08

LA POSTE:

8 Place Saint Pierre

62120 Aire Sur La Lys

Tél: 3631

SOS VIOLENCES CONJUGUALES : 3919

ENFANCE MALTRAITÉE : 119

Le mot du Maire.....	P 3
Compte Rendu des dernières Réunions du Conseil.....	P 4 à 22
Les inondations.....	P 23 à 26
Les concours des maisons fleuries et décorées.....	P 27
La maison du père Noël.....	P 28
Apéros Wittois.....	P 29
Le repas des Aînés.....	P 30 à 32
Le colis des Aînés.....	P 33
Les travaux.....	P 34 à 35
La Foire aux Poulains.....	P 36 à 43
La vie Associative.....	P 44 à 55
L'Ecole Jules Verne.....	P 56 à 59
La Médiathèque.....	P 60 à 61
Les Assistantes Maternelles et la Mam/Etat Civil.....	P 62
Evènements.....	P 63 à 69
Calendrier de collecte.....	P 70 à 74
Informations diverses	P 75 à 78
Agenda des événements.....	P 79



Chers Wittois, Chères Wittoises,

La photo en couverture de ce bulletin municipal reflète bien les problèmes de la commune.

Depuis 2021 certaines habitations ont été touchées 4 fois dont 3 depuis le 11 novembre 2023 par les inondations.

Les services communaux, les élus, et quelques bénévoles se sont rendus disponibles pour aider les habitants dans l'urgence de la situation pour relever des meubles et de l'électroménager sur parpaings et distribuer des sacs de sable lorsqu'il y avait nécessité de faire barrage afin que l'eau ne puisse rentrer dans les habitations.

A chaque vigilance météo nous sommes en alerte ! Le stress monte pour celles et ceux qui ont déjà été touchés par ces crues.

Cela fait 4 fois en moins de 2 ans que notre commune subit ces inondations.

La faute à qui ?

L'entretien des cours d'eau ? des fossés ? le manque d'infrastructures pour accueillir le trop plein d'eau ? Très certainement !

Des aménagements seront à réaliser sur la Lys et ses affluents et bien sûr sur la Melde.

Depuis 2017 je demande que l'on aménage des zones naturelles d'expansion de crue en amont (Camberny) et en aval (Wittes village et le Cornet).

Une gestion globale de l'eau est indispensable et elle doit se faire en partenariat avec les personnes qui connaissent le terrain mais aussi avec des infrastructures pérennes et du 21^{ème} siècle.

Depuis quelques jours des travaux de curage ont commencé dans certains secteurs, nous espérons que cela sera suffisant !

Je me suis rapproché du SYMSAGEL pour la fourniture de « Batardeau » afin de protéger les habitations concernées par les inondations. Une prise en charge financière de l'état est possible sous conditions (voir documents en pages 25 et 26).

Si votre situation correspond à ces critères d'éligibilité, vous pouvez contactez la mairie, nous vous fournirons un dossier à compléter et à retourner au SYMSAGEL.

NOREADE nous a informés de son intention de raccorder le hameau de Cohem au réseau d'assainissement collectif de Roquetoire mais pour cela il faudra être encore un peu patient.

Ces travaux débiteront par les réseaux de Roquetoire.

Une station sera installée à proximité du cimetière de Roquetoire.

Le raccordement du hameau de Cohem au réseau d'assainissement collectif est prévu pour 2026.

En temps utile je reviendrai vers vous pour plus d'informations concernant ces travaux.

Pascal DANVIN, Maire de WITTES

CONVOCACTION DU 06/01//2023

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Mme Isabelle GOTRAND qui donne procuration à M. Lionel PIESSE
- M. Christophe PRUDHOMME qui donne procuration à Mme Sophie CARPREAU
- Mme Lisa CREPIN qui donne procuration à M. Frédéric POIRIEZ
- Mme Margareth BARBIER qui donne procuration à M. Camille MARTEL
- Mme Christine BROUCQSAULT qui donne procuration à M. Pascal DANVIN
- Mme Laurie CORDIEZ, excusée

1 - PV REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne les grandes lignes des travaux qui pourraient être effectués en 2023 et qui seraient susceptibles d'être subventionnés par le Département au titre du FARDA et par la CAPSO au titre du Fonds de Concours : Finir les travaux au bout du Chemin du Mont du Pil, installer un éclairage public sur le parking face au restaurant, aménager un parking près de l'église et effectuer quelques travaux de borduration RD 943.

3 – AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal liste les dépenses d'investissement que Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2023.

4 - PROJET SCHEMA CYCLABLE CAPSO

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de schéma cyclable intercommunal.

5- TRANSFERT A LA CAPSO DE LA COMPETENCE DES RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert à la CAPSO de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain.

6 – CHARTE URBANISME – AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES

Le Conseil Municipal décide d'accompagner le soutien financier de la CAPSO dans le cadre des travaux d'attractivité et d'accessibilité des commerces (Action 1 de l'axe 3).

Il fixe la participation financière à 20 % du montant des travaux HT plafonnée à 2 000.00€, à raison de 1 opération par an.

7 – TRANSPORTS OCCASIONNELS – AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de service commun de transports occasionnels afin d'étendre les destinations possibles pour tous les projets portés et/ou financés par la CAPSO quels qu'ils soient en temps scolaire pour les écoles maternelles et primaires.

8 – AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE – PRIMO ACCEDANTS

Le Conseil Municipal, comme l'an dernier, décide d'abonder la subvention de la CAPSO aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide et fixe son montant à 2 000 € par logement pour 2 dossiers par an.

9 – SERVICE CIVIQUE MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une candidature très intéressante. Reste à savoir si le candidat remplit les critères exigés pour cet emploi.

10 – FERMETURE D'UNE CLASSE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Au vu des effectifs actuels et prévisionnels, le Conseil Municipal est informé qu'une fermeture de classe est prévue à la prochaine rentrée scolaire.

11 – ENTRETIEN DES TAPIS A LA SALLE DES SPORTS

Le Conseil Municipal étudie diverses solutions pour l'entretien des tapis de la salle de sports : Achat ou location de matériel aspirant et/ou lavant. Différents devis sont en cours.

CONVOCAION DU 24/03/2023

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- M. Christophe PRUDHOMME qui donne procuration à M. Philippe LEMETTRE
- Mme Sandrine RIQUET
- Mme Margareth BARBIER qui donne procuration à M. Pascal DANVIN
- Mme Laurie CORDIEZ, excusée
- M. Nicolas BLOT qui donne procuration à Mme Sophie CARPREAU

PV REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – BUDGET

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal vote comme suit, à l'unanimité, les taux des taxes locales :

TAXE SUR LE FONCIER BATI	43,50 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	46,45 %
TAXE D'HABITATION	15,65 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le compte Administratif 2022 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		217 028.77 €		62 548.43 €		279 577.20 €
Part affectée à l'investissement		143 140.99 €				143 140.99 €
Opérations de l'exercice	626 538.25 €	687 570.94 €	623 752.254 €	491 580.71 €	1 250 290.49 €	1 179 151.65 €
Totaux	626 538.25 €	761 458.72 €	623 752.24 €	554 129.14 €	1 250 290.49 €	1 315 587.86 €
Résultat de clôture		134 920.47 €	69 623.10 €			65 297.37 €



Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats comme suit :

- C/002 : 124 552.76 € (Recette Fonctionnement)
- C/001 : 62 548.43 € (Dépense investissement)
- C/1068 : 10 367.71 € (Recette Investissement)

COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte de Gestion 2022, dressé par le Receveur Municipal reprenant les mêmes chiffres que ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 793 536.53 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 259 819.80 €

FONGIBILITE DES CREDITS

Ayant adopté au 1^{er} janvier 2023 la nomenclature comptable M57 qui assouplit les règles budgétaires, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

3 – FOIRE AUX POULAINS

- La Foire aux poulains aura lieu le dimanche 19 novembre 2023. La CAPSO sera sollicitée pour le prêt d'un bus qui servira de navette.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter financièrement les services du Département pour l'organisation de la Foire de l'année 2024.

4 - FERMETURE DE CLASSE

- Suite à l'annonce de fermeture d'un poste à la rentrée scolaire 2023-2024, dans le but de motiver notre désaccord avec cette décision, Monsieur le Maire donne lecture des différentes correspondances échangées avec l'Inspection Académique, ainsi que des interventions de notre député, M. Bertrand PETIT.
- Le Conseil Municipal étudie la possibilité d'accueillir une classe ULIS. Monsieur Bertrand PETIT sera sollicité pour nous conseiller, à savoir si ce projet est envisageable, réalisable et/ou viable.

CONVOCATION DU 25/05/2023

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

Présents : Tous les membres en exercice sauf :

- Mme Isabelle GOTRAND qui donne procuration à M. Frédéric POIRIEZ
- Mme Margareth BARBIER qui donne procuration à M. Pascal DANVIN
- Mme Christine BROUCQSAULT qui donne procuration à Mme Patricia LEMETTRE
- Mme Laurie CORDIEZ, excusée
- M. Nicolas BLOT qui donne procuration à Mme Sophie CARPREAU

1 - PV REUNION DU 04 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

3 – LOCATION EMPLACEMENT FRITERIE

Le conseil municipal fixe à 200.00 € le nouveau montant du loyer à compter du 1^{er} juillet 2023.

4 – VILLAGE PATRIMOINE

Il est décidé de mettre fin à l'adhésion à l'association « Village Patrimoine ».

5 – TARIF GARDERIE

A compter du 1^{er} septembre 2023, le tarif de la garderie périscolaire est fixé à 1.50 € par heure.

6 – HABITATION 16 RUE DU MARAIS

Flandre Opale Habitat, propriétaire de cette habitation envisage la démolition, considérant que ce bien est irréparable. Le Conseil Municipal accepte que cette maison soit détruite.

7 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le conseil municipal émet un avis favorable au PLH de la CAPSO « 2023 – 2028 »

8 – BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Budget Primitif 2023 est modifié comme suit :

20422/204	Subventions d'équipement versées	Invest.	D	+ 2 000.00 €
2152/21	Immobilisations corporelles	Invest.	D	- 2 000.00 €

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Feux citoyens : Une carte d'alimentation et un contrôleur sont grillés. Monsieur le Maire donne connaissance du devis de réparation. Nous sommes dans l'attente du passage de l'expert de l'assurance.

- Tondeuse autoportée : Il est décidé de remplacer la tondeuse autoportée arrivée en fin de vie.

- Circulation rue de l'église : Il est signalé que le sens interdit dans cette rue est peu respecté.



L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DANVIN, Maire, en suite de convocation en date du 13 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

MEMBRES PRESENTS : MM. DANVIN Pascal – GOTRAND Isabelle – POIRIEZ Frédéric– MMECARPREAU Sophie – LEMETTRE Philippe – PRUDHOMME Christophe – MME LEMETTRE PATRICIA– MARTEL Camille–MME CREPIN Lisa – MME RIQUET Sandrine – MME BARBIER Margareth– PIESSE Lionel– MME BROUCQUSAULT Christine – MME CORDIEZ Laurie – BLOT Nicolas ; formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Christophe PRUDHOMME.

Monsieur Philippe LEMETTRE est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire s'excuse car il sera en retard et reprendra la réunion en cours.
La Présidence est donnée à Monsieur Frédéric POIRIEZ

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents

1) **SUBVENTION 2023**

Le Conseil Municipal, **VOTE** l'attribution des subventions pour l'année 2023 comme suit :

AIDES AUX ASSOCIATIONS WITTOISES		AIDES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
US tennis de table Wittois	1 400,00 €	APEI les Papillons Blancs	50,00 €
Comité des Fêtes	1 300,00 €	Association d'Action Educative	80,00 €
Loisirs Wittes	1 000,00 €	AUDOMAROSE	50,00 €
Club des Aînés	500,00 €	Secours Populaire Français	50,00 €
OCCE école Jules Verne (10 €/enfant)	690,00 €	Secours Catholique	50,00 €
Histoires et Souvenirs WITTOIS	300,00 €	Equipe Saint Vincent	50,00 €
Association Parents d'Elèves Wittois	1 000,00 €	Le Souvenir Français	50,00 €
		Protection Civile	50,00 €
		Association Fédération des Sclérosés en Plaques	50,00 €
		Les Clowns de l'Espoir	50,00 €
TOTAL	6 190,00 €	TOTAL	530,00 €

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour les demandes de subventions suivantes :

ARDEVA : 50 €
TELETHON : 50 €
AADCMO : 50 €
USEP : 50 €

2) CONVENTION REVERSEMENT DES RECETTES DU PAPIER CARTON AUX ASSOCIATIONS

La Séance ouverte, lecture est donnée au conseil municipal de la convention et du projet de délibération concernant le reversement des recettes du papier carton aux associations.

CONTEXTE :

Le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

- Soutenir un nouveau modèle de développement notamment économique basé sur les principes de la 3ème révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité et d'excellence territoriale.
- Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatives et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022.
- Rendre visible la qualité de notre démarche

Sur la CAPSO, il est proposé le développement d'un dispositif de collecte incitative des papiers/cartons promu par différentes associations labellisées du territoire.

En développant et en consolidant ces circuits d'approvisionnement vers l'industrie papetière locale, la CAPSO affirme sa volonté de valoriser localement les papiers / cartons de son territoire et tendre vers un recyclage optimal.

Avec ce nouveau modèle de valorisation de la filière papier/carton, elle initie un **projet expérimental** de mise en place d'**une boucle locale d'économie circulaire** allant bien au-delà de la problématique des déchets.

Principe de la collecte incitative

La Communauté d'Agglomération du pays de Saint Omer souhaite mettre en place des points d'apport volontaire le papier et/ou le carton en collaboration avec le monde associatif du territoire.

Les papiers / cartons collectés seront exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries de notre territoire. **Les recettes générées par la vente des papiers / cartons collectés seront reversées auprès des associations** (déduction faite du coût de collecte facturé par la CAPSO) ce qui décrit ainsi la démarche d'incitation positive.

La Commune de WITTES souhaite s'engager auprès de la CAPSO sur ce projet.
Les associations désignées par la commune sont :

- La Wittoise (société de pêche)
- Union Sportive Wittoise – Tennis de Table

Le conseil municipal, après délibération,

Autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et la CAPSO afin de faire bénéficier les associations désignées des recettes générées par la vente des papiers / cartons collectés.

3) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal est informé que

CONSIDERANT

- Qu'il revient au conseil communautaire de désigner un référent déontologue des élus communautaires et de préciser les obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer cette mission.

Le référent déontologue est chargé d'apporter à l'élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Le référent déontologue pourra être saisi d'une demande d'avis par courriel ou par téléphone. Dans un délai de 72 heures, le référent déontologue en accuse réception auprès de l'élu et lui confirme si sa question est recevable. Le référent déontologue rend son avis dans un délai de 15 jours.

L'avis, communiqué au demandeur à défaut par courriel ou par voie postale à la demande de l'élu, reprend les éléments suivants : rappel de la date et du mode de saisine et du contexte de la question, présentation des règles de droit applicables et illustrations jurisprudentielles éventuelles, application de la règle au cas d'espèce, synthèse mise en exergue valant recommandation.

Des échanges par téléphone ou courriels peuvent avoir lieu et si besoin, la CAPSO pourra mettre à disposition gratuitement une salle de réunion.

L'indemnisation du référent déontologue ne peut dépasser les plafonds fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 susvisé. Ainsi, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé est fixé à 80 euros par dossier. A cela s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Il est proposé aux membres de la commission « Gouvernance, vie de l'institution, finances » de se prononcer sur la ou les dispositions suivantes :

- Désigner Madame Sylvie CAYET, ancienne DGS aujourd'hui à la retraite, en qualité de référent déontologue des élus communautaires (sur proposition de l'Association des Maires de France qui a édité, au niveau national, une liste de référents déontologues),
- Fixer le montant de l'indemnisation à 80 euros par dossier,
- Approuver le principe de remboursement des frais de transport et d'hébergement.

4) VENTE D'UN TERRAIN « LA CLE DES CHAMPS »

Monsieur le Maire propose la mise en vente d'une partie d'un terrain Communal jouxtant la parcelle cadastrée AD 193 située rue de la Clé des Champs.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires en vue de procéder à l'estimation du terrain.

Le Conseil Municipal souhaite réétudier le dossier suite à l'estimation.

5) ACHAT DE LUMINAIRE POUR LES DECORATIONS DE NOEL

Le Conseil Municipal souhaite étaler la dépense concernant les illuminations de Noël

La proposition est donc d'acheter 25 luminaires cette année et 25 l'année prochaine.

Le devis qui a été retenu par les membres du Conseil Municipal et celui de la société Yess électrique (coût pour illuminer 1 piquet sur 4 : 3497,22 €)

Arrivée de Mr le Maire à 20 h apporte des précisions sur la nature des subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas revoter les subventions

6) ENTRETIEN DE LA TOITURE DU RESTAURANT « LE BIERPOT »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de Mr LEGACHE Patrick entreprise de nettoyage avec drones de Wittes pour le nettoyage de la toiture du Bierpot

Le devis pour le nettoyage de 120 M2 de toiture pour les travaux de dégraissant, démoussant et hydrofuge s'élève à 1836 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour effectuer les travaux de nettoyage de la toiture du Bierpot ;

7) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Activité Fitness :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux demandes de pour la création d'une activité de FITNESS sur la Commune.

La première demande n'est encore qu'à l'étude de projet.

La deuxième demande présentée par Monsieur Grégory CREPIN, coach sportif, a retenu l'attention de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de faire 15 € par séance avec un tarif préférentiel pour les habitants de Wittes

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et d'établir les conventions nécessaires.

Travaux : parking cimetière

Lecture est faite des devis pour l'étude de travaux de réfection des travaux d'aménagement du parking du cimetière

Alliance TP devis :

1^{er} devis 37000 € parking 6 places – enlever les sapins et talutage (on ne pourra pas mettre de caveaux le long du grillage)

2^{ème} devis : 47000 € mur de soutènement en béton on garde la conception du parking avec mur 1M50 de haut et en préservant les places au cimetière.

3^{ème} devis : 54000 € on garde la même conception que l'option 2 mais à la place du parking réalisation d'un trottoir. Avec pavés d'infiltrations

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le deuxième devis d'un montant de 47000 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux travaux.

Passage de calendrier

Demande d'autorisation pour les éboueurs de passer dans le village en vue de permettre la vente du calendrier.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande.

Rue du Cornet

Un riverain signale un problème d'eau stagnante lorsqu'il pleut sur son trottoir rue du Cornet : à étudier.

EDF

Par courrier en date du 7 septembre dernier les services d'EDF souhaitent que la Commune mette à disposition les données relatives au contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente aux fournisseurs d'électricité qui en font la demande. Monsieur le Maire a répondu qu'il n'état pas favorable à la diffusion de ces données.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC

Les services de la Capso informent la collectivité que le montant qui revient à la Commune au titre du FPIC pour l'année 2023 s'élève à 17 412 €

Autorisation de circuler en véhicule à moteur sur les digues et chemins du halage

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Direction Territoriale des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, par arrêté en date du 19 septembre 2023, donne l'autorisation aux personnes dûment habilitées de circuler sur le chemin du halage du canal du 2 octobre au 15 décembre 2023 dans le cadre des travaux d'entretien des dépendances vertes aux abords des ouvrages sur le Canal de Neuffossé en rive gauche.

Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils doivent prévenir le secrétariat pour l'inscription au repas.

Foire aux Poulains

Différentes affiches pour la fête du poulain sont soumises à l'approbation du conseil municipal
Pour information le marché artisanal comprend à ce jour 12 exposants soit 135 mètres loués

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DANVIN, Maire, en suite de convocation en date du 24 novembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

MEMBRES PRESENTS : MM. DANVIN Pascal – Mme GOTRAND Isabelle – POIRIEZ Frédéric – Mme CARPREAU Sophie – LEMETTRE Philippe - PRUDHOMME Christophe - Mme LEMETTRE PATRICIA – Mme CREPIN Lisa – PIESSE Lionel – Mme BROUCQSAULT Christine – Mme CORDIEZ Laurie – BLOT Nicolas ; formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : MME RIQUET Sandrine – MARTEL Camille - MME BARBIER Margareth.

Madame Lisa CREPIN est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il convient toutefois de rectifier sur le thème de la fête du poulain le nombre de mètres carrés loués aux exposants qui est à supprimer.

1) **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que :

- Vu le départ de Madame la secrétaire par voie de mutation, grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, mettant fin à ses fonctions de Secrétaire de Mairie pour la Commune de Wittes à compter du 1^{er} septembre 2023, il convient de procéder à la fermeture du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- Vu la nomination par voie de mutation de Madame Cathy BONTEMPS, grade de rédacteur, sur le poste de secrétaire de Mairie de la Commune de Wittes à compter du 1^{er} novembre 2023, il convient de procéder à la création du poste.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable :

- A la fermeture du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- A la création du poste de rédacteur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les opérations du recensement de la population et qu'une enquête de famille auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1824 euros pour les opérations de recensement de la population et 321 euros pour l'enquête de famille 2024 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Monsieur le Maire précise que l'enquête de famille n'aura lieu que sur un échantillonnage de personnes sur la Commune. L'agent recenseur en charge de cette enquête supplémentaire se verra donc attribuer un salaire complémentaire.

Il convient donc de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération forfaitaire de
- 912 € brut pour le 1^{er} agent en charge du recensement uniquement
- 1233 € brut pour le deuxième agent en charge du recensement et de l'enquête de famille

2) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES DEFIBRILLATEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L21-13-6 et L21-12-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et les communes de l'agglomération dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur l'achat et la maintenance des défibrillateurs pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens constituant l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat et la maintenance de défibrillateurs.

La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le prestataire.

L'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, suivi de la maintenance, facturation).

Il est proposé aux communes d'adhérer au groupement de commandes, soit pour :

- L'achat et la maintenance des défibrillateurs (également du parc existant)
- La maintenance seule des défibrillateurs du parc existant



Lorsque la CAPSO coordonne le groupement de commandes, il n'est pas demandé aux communes membres de procéder au remboursement des frais engagés. La CAPSO prend à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de la consultation.

La date effective de mise en œuvre est fixée à mars 2024.
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la maintenance de défibrillateurs (également sur le parc existant),
- D'approuver la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice et la CAO de la CAPSO, CAO du groupement.
- De valider la prise en charge des frais de coordination par la CAPSO pour le lancement de la consultation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3) DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX DE BORDURATION RUE DU CORNET PHASE 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de **Borduration, trottoirs et assainissement eaux pluviales – Phase 3 – rue du Cornet RD197 E1 à Wittes** dont le coût prévisionnel s'élève à **454 991 € HT** est susceptible de bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire donne des précisions sur les caractéristiques du projet :

Nature de l'opération :

Réalisation de bordures et caniveaux coulés en place
Trottoirs à mettre aux normes PMR
Assainissement eaux pluviales : création d'une chaussette drainante avec terrassement et canalisation
Place de stationnement et trottoir en enrobé noir
Passages de gaines en prévision de mettre de l'éclairage public ultérieurement.

Plan de financement prévisionnel :

- Fonds de concours	8.36 %	38 046.45 € HT
- MMU	40 %	181 996.40 € HT
- DETR	20 %	90 998.00 € HT
- Autofinancement	30%	143 959.15 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux

La date prévisionnelle de début de travaux est prévue : courant mars 2024
La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue pour : courant octobre 2024

Le Conseil Municipal, après délibération,

EMET un avis favorable au projet de Borduration, trottoirs et assainissement eaux pluviales – Phase 3 – rue du Cornet RD197 E1 à Wittes dont le coût prévisionnel s'élève à 454 991 € HT.

ADOPTE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention

- au titre du Fonds de Concours auprès de la CAPSO
- au titre du MMU auprès du Département
- au titre de la DETR auprès de l'Etat

et à signer les documents y référant.

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS : CREATION D'UN PARKING AU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de **Création d'un parking au cimetière rue de l'Eglise à Wittes** dont le coût prévisionnel s'élève à **39 845 € 15 HT** est susceptible de bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire donne des précisions sur les caractéristiques du projet :

Nature de l'opération :

Création de 5 places de stationnement dont une pour les usagers à mobilité réduite

Plan de financement prévisionnel :

- Fonds de concours	30 %	11 953.55 € HT
- FARDA	40 %	15 938.06 € HT
- Autofinancement	30%	11 953.55 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux

La date prévisionnelle de début de travaux est prévue : courant mi-janvier 2024

La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue pour : courant mi-février 2024

Le Conseil Municipal, après délibération,

EMET un avis favorable au projet de **Création d'un parking au cimetière rue de l'Eglise à Wittes** dont le coût prévisionnel s'élève à **39 845 € 15 HT**.

ADOPTE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention

- au titre du Fonds de Concours auprès de la CAPSO
- au titre du FARDA auprès du Département

et à signer les documents y référant.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que pour 2024 il y aura une enveloppe budgétaire au titre du Fonds de concours de 40 000 euros. Il faudra étudier les possibilités pour l'usage de cette subvention sur les différents projets : soit hangar de stockage pour les services techniques ou réfection des bureaux en mairie.

5) **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – DML»**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif 2023 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERALE	-50 €
Article 6288 – Autres services extérieurs	
Chapitre 68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	
Article 6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+50 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	-3.59 €
Chapitre 23 – IMMOBILISATION EN COURS	
Article 231 – Immobilisations corporelles en cours	+ 3.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE la décision modificative budgétaire ci-dessus.

6) **ATTRIBUTION D'AIDES ET SECOURS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à la dissolution du CCAS et afin de poursuivre l'aide apportée aux personnes en difficultés, il est nécessaire de mettre en place une aide alimentaire et ou énergétique ponctuelle qui sera distribuée sous forme de bons d'achat sur présentations des ressources.

Les dossiers de demandes d'aides seront étudiés au cas par cas et des aides pourront être accordées en urgence aux personnes les plus démunies.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal afin de pouvoir délivrer et signer les bons d'achats.

Le Conseil Municipal, après délibération émet un avis favorable pour la mise en place d'une aide alimentaire et ou énergétique qui sera distribuée sous forme de bons d'achats et autorise Monsieur le Maire la délivrance et la signature de ces bons.

7) PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Le rapporteur rappelle que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et la comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. En théorie, chaque créance doit être analysée. Cependant, lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir une méthode statistique : les montants des créances prises individuellement sont non significatives, mais lorsqu'elles sont associées, elles peuvent alors représenter des enjeux financiers réels et significatifs. Ainsi, deux types de calculs, inspirés des méthodes retenues dans le cadre de la certification des comptes, sont proposés afin de déterminer les dotations aux provisions des créances douteuses :

1. Une méthode prenant en compte l'analyse par strate de l'Etat des restes à recouvrer. Elle permet d'identifier et d'analyser individuellement les créances qui, prises une à une, représentent les plus forts montants et qui, prises globalement, atteignent un pourcentage jugé significatif du montant total des créances de la Commune.
2. Une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance : N, N-1, N-2, , N-3, N-4, antérieur

Taux de dépréciation : N: 0 % , N-1: 5 % , N-2: 30 % , N-3 : 60 % , antérieur : 100%

Cette deuxième méthode, au-delà de la simplicité des calculs du stock de provisions à constituer, donne une lisibilité claire et précise que les données et la compréhension. En outre, elle semble plus efficace. En effet, dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrecouvrabilité s'accroît avec le temps. Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinent face à un recouvrement temporel compromis.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir la méthode n° 2.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2321- 2,

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

- **DECIDE** d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance

Taux de dépréciation N 0 % N-1 5 % N-2 30 % N-3 60 % Antérieur 100 %

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

8) PRIMES POUVOIRS D'ACHAT

Le conseil municipal propose de soumettre à l'avis du comité social technique le projet de délibération suivant :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du ... ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d'attribution. La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

La détermination du montant. Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

Les conditions de versement. Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

Les conditions de cumul. Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

L'attribution individuelle. L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :



Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- que la présente délibération entre en vigueur le 31 MARS 2024 (date postérieure à l'avis du comité social territorial et à la réunion de l'assemblée délibérante).

9) INFORMATIONS

- Les cours de fitness sont arrêtés par manque de participants
- **Bail emphytéotique (bail de 99 ans)** : Monsieur DANVIN propose de louer un terrain à l'arrière de son habitation. Il propose une location annuelle de 120 € (bande approximative de 8 mètres de long sur 3 mètres de large). Le conseil municipal étudie la proposition.
- Nettoyage des pompes de relevages salle Louis Vicart
- Emplacement panneau foire aux Poulains à définir en cours de réflexion
- Ime d'Aire-sur-la-Lys : a sollicité la commune de Wittes pour l'occupation de la salle de sport.
Le conseil municipal est favorable au prêt de la salle à raison d'une heure par semaine chaque jeudi de 9h45 à 10h45. Monsieur le Maire va leur proposer d'établir un contrat en vue de réaliser l'entretien des espaces verts au Cohem
- CAPSO : information :
 - o Madame Sylvie CAYET a été nommée référent déontologue
 - o Fiscalité directe locale
 - o Exploitation du centre Aqualys
- Remerciements subventions
 - o Club des aînés
 - o APEI les papillons blancs
- M. le Maire a demandé l'estimation notariée d'un terrain rue de la clé des champs (frais de notaire et bornage à charge de l'acquéreur).

10) QUESTIONS DIVERSES

- Candélabre rue de l'Eglise : faire un devis et voir avec assurance
- Le parking de la friterie est éclairé
- Entretien de la Melde va être repris à partir du 1^{ER} JANVIER

Monsieur le Maire remercie les conseillers et les bénévoles présents pour leurs soutiens et l'aide apportés lors des inondations



INONDATIONS DANS LES HAUTS DE FRANCE



A Wittes



Rue de Cohem



LES BENEVOLES
SE SONT
MOBILISÉS
POUR AIDER
LES WITTOIS



Compte-tenu des conséquences des inondations que le département du Pas-de-Calais a connu en fin d'année 2023 et début 2024, l'État a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien financier bonifié aux propriétaires afin de réduire la vulnérabilité de leurs habitations en s'équipant par exemple de batardeaux. Ce dispositif dénommé « Mieux reconstruire après inondations » (MIRAPI) fait intervenir le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) plus souvent appelé « Fonds Barnier ».

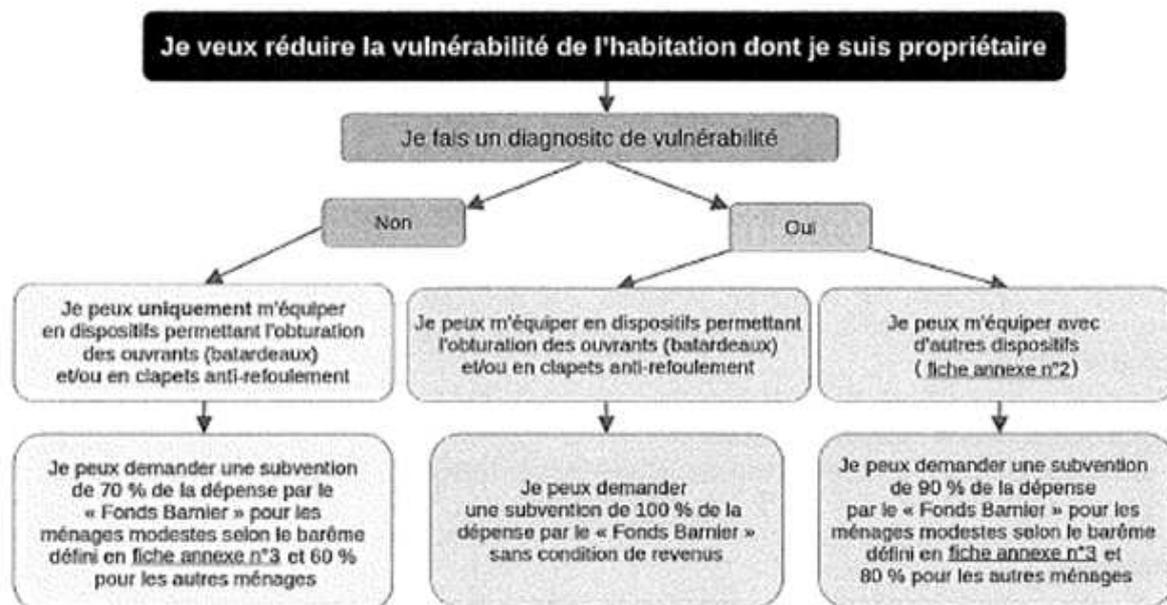
Quelles sont les conditions cumulatives ?

- Je suis propriétaire d'un bien à usage d'habitation.
- Mon bien a été sinistré par les inondations de fin 2023 et/ou début 2024.
- Ma commune fait partie d'une liste définie par arrêté ministériel reprise en [fiche annexe n°1](#).

Quels sont les travaux subventionnables et le taux de subvention ?

Les travaux subventionnables dans le cadre de ce dispositif sont identifiés dans la [fiche annexe n°2](#) comprenant notamment les dispositifs permettant l'obturation des ouvrants des constructions (batardeaux) et les clapets anti refoulement.

Le taux de subvention est dépendant de la nature des travaux et de la réalisation ou non d'un diagnostic de vulnérabilité préalable aux travaux.

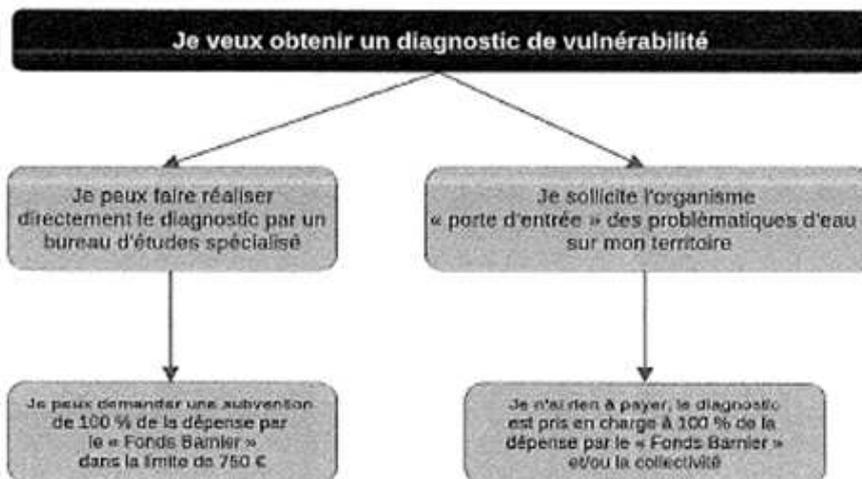


Important !

- Lorsque je fais un diagnostic de vulnérabilité, seuls les travaux qui y sont préconisés sont subventionnables par le « Fonds Barnier ».
- Si j'ai déjà reçu une indemnisation par mon assurance pour faire les mêmes travaux, celle-ci est déduite du montant de la subvention « Fonds Barnier »
- Le montant maximal de la subvention est de 36 000 € par bien

Comment obtenir le diagnostic de vulnérabilité de mon habitation ?

Si je souhaite faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité préalablement aux travaux afin de bénéficier d'un taux de subvention majoré, j'ai 2 options.



Les périmètres et coordonnées des organismes « portes d'entrée » sont disponibles en [fiche annexe n°4](#).

Important !

Dans tous les cas, le diagnostic doit répondre à certains attendus définis en [fiche annexe n°5](#).
A défaut, la subvention pourra être refusée et les sommes déjà versées pourront être réclamées.

Comment demander ma subvention et son versement?

Quelque soit l'objet de ma demande de subvention (financement d'un diagnostic par mes propres moyens, de batardeaux avec ou sans diagnostic...), je fais établir les devis correspondants et je saisis ma demande de subvention en fournissant l'ensemble des pièces demandées à l'adresse suivante :

[DDTM 62 - Demande de subvention au titre du FPRNM - Expérimentation MIRAPI - demarches-simplifiees.fr](mailto:DDTM62-Demande-de-subvention-au-titre-du-FPRNM-Expérimentation-MIRAPI-demarches-simplifiees.fr)

Lorsque ma demande est acceptée, je reçois une décision attributive de subvention et je touche une avance de 60 % du montant de la subvention automatiquement, hors diagnostic de vulnérabilité.

Pour obtenir le solde de ma subvention, je saisis ma demande en fournissant l'ensemble des pièces demandées à l'adresse suivante :

[DDTM 62 - Demande de paiement de subvention au titre du FPRNM - MIRAPI - demarches-simplifiees.fr](mailto:DDTM62-Demande-de-paiement-de-subvention-au-titre-du-FPRNM-MIRAPI-demarches-simplifiees.fr)

Important !

- Pour pouvoir bénéficier de la subvention, je ne signe aucun devis avant de déposer ma demande de subvention. Je peux commencer les travaux dès réception de l'accusé réception de ma demande.
- Le montant de subvention indiqué dans la décision attributive est le montant maximal. Si les travaux que j'ai réalisés sont moins chers que prévus, le montant de la subvention est adapté en conséquence.
- Si besoin et en fonction du territoire, je peux être accompagné pour la préparation du dossier de demande de subvention. Je m'adresse à mon organisme « porte d'entrée » le cas échéant.

Pour plus de renseignements, je peux adresser toute question par message électronique à l'adresse suivante : ddtm-subventions-fprnm@pas-de-calais.gouv.fr

Onze personnes ont participé aux concours des maisons fleuries et six personnes se sont inscrites aux maisons décorées. M. Régis FORATIER n'étant pas inscrit au concours des maisons décorées, M. le Maire a souhaité le remercier pour la décoration extérieure de sa maison. La remise des récompenses s'est déroulée le vendredi 9 février 2024 à la salle communale. M. le Maire et les Conseillers ont remis également lors de cet événement, les diplômes de la médaille du travail.

CLASSEMENT

Concours Maisons Fleuries

- 1 CROWYN Guy et Marie Thérèse
- 2 MILLE Roger
- 3 CAMPAGNE Jérôme
- 4 DEBARGE Dominique
- 5 LESECQ Jean-Luc
- 6 VANDYCKE Caroline
- 7 THIRET Jean-Pierre
- 8 LEVY Laurent
- 9 URBANIAK
- 10 VOLPOET Chantal et Jean-Marie
- 11 FAUCON Brigitte

Concours Maisons Décorées

- 1 LEVY Laurent
- 2 LESECQ Jean-Luc
- 3 MONTHERON Josiane
- 4 VANDYCKE Caroline
- 5 COLETTE Pierre
- 6 CLERY Laurent



LA MAISON DU PÈRE-NOËL



Oliver D62



Oliver D62

MM. Camille et Jérôme MARTEL ont accueilli 7500 visiteurs venus des quatre coins de la France et ont distribué plus de 600 jouets au secours populaire et au centre hospitalier de Helfaut dans le service néonatal et Pédiatrie.



APÉRO WITTOIS

La commune a organisé le vendredi 12 mai 2023, l'édition des Apéros Wittois. Le groupe « Just Après » a animé la soirée.



L'édition 2024 se déroulera le vendredi 24 mai à l'étang de Cohem à partir de 19 heures

Repas des aînés

2023

La commune a organisé le dimanche 8 octobre à la salle Louis Vicart le repas des aînés. 67 personnes ont participé à l'événement. La commune a sollicité la participation de la **chanteuse Dorothee SABAU** et de **Lc Sonorisation**.

Le repas a été préparé par le traiteur PAVY de Racquinghem.

La décoration a été confectionnée par Mme Sophie Carpreau, l'Adjointe de M. le Maire.







M. Jean-Claude Dissaux et Mme Florence Wosny, Conseillers Départementaux ainsi que Mme Odile Baudequin, Adjointe au Maire d' Aire sur la Lys étaient présents lors du repas.

M. Bertrand PETIT, le Député nous a honoré de sa présence le dimanche 8 octobre.



**Chanteuse
Mme
Dorothee
SABAU**

**DECORATION
Mme Sophie
CARPREAU**



*Le
Traiteur*

PAIN
 PATISSERIE
 ENNOISERIE

Pierre Pavy

CHOCOLATERIE
 TRAITEUR.
 C 03.21.95.28.25

IC Sonorisation
 (Musique - Sonorisation - Décoration - Événement)





FOURNISSEURS

Gamm Vert



Confiture des Prairies M. Balza
Brasserie Abbaye de Clairmarais



**M. Victor POUILLE a fêté ses 100 ans
Le 11 juillet 2023**



INFORMATIONS TRAVAUX



ACHATS DE 2 RADARS PÉDAGOGIQUES

UN RADAR

SITUÉ A L'ENTRÉE DE WITTES

LE DEUXIEME RADAR,

EN MOUVEMENT SUR LA COMMUNE



**INSTALLATION DE PRISES
POUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL
DANS LA RUE DE CASSEL ET
DANS LES 4 LOTISSEMENTS**



**ACHAT DE 2 LAMPADAIRES
PARKING A L'ANGLE DE COHEM**

Prévisions Travaux



NOUVEAU PARKING



La création d'un parking de 5 ou 6 places permettra aux personnes se rendant au cimetière ou à l'église de stationner en toute sécurité et éviter le stationnement intempestif sur la zone cyclable et piétonnière.

Le parking sera implanté à la place de la haie de thuyas et permettra l'aménagement futur du cimetière.

LA FOIRE AUX POULAINS

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023



**M. Bonnière
a inscrit
10 ânes
lors de la
Foire**





40 EXPOSANTS



17
METIERS DE BOUCHE

23
METIERS D'ARTS







PRESENTATEURS

Mme Marie-Christine DARQUES et M. Camille MARTEL

SONORISATION

M. Ludovic CLETON



LES CONFRÉRIES CRESSON, ECHALOTES ET CHOU-FLEUR LES TROMPES DE CHASSE D'HAZEBROUCK





LES CALÈCHES



LES TROMPES DE CHASSE D'HAZEBROUCK

REMISE DES PRIX AUX ÉLEVEURS

Présence de M. Dissaux et Mme Wozny
Conseillers Départementaux





RESTAURATION
FRITERIE GWEN ET MAX



SCULPTEUR DE BALLONS

PLANETE SUCRÉE

M. Cédric ROELS

PANNEAU FOIRE AUX POULAINS
OFFERT PAR L'ASSOCIATION
LE SAVOIR-FAIRE WITTOIS



BUVETTE

APEW
ET
LE COMITÉ
DES
FÊTES





Président	Adresse	Lieu d'exercice	Contact
Mme Brigitte FAUCON	Culture et Détente Wittoise (Yoga) 15 rue du Cornet 62120 WITTES		Mail : Wittes.infoyoga@orange.fr 03.21.39.25.17
Mme Isabelle FASQUELLE	Sport Canin Wittois (Agility) 7 rue d'en bas 62260 AMETTES	Cohem, terrain proche de l'étang	06.13.25.38.62 ou 06.73.55.77.21 Site : scwittes.net Mail : ismali@orange.fr
M. Florent VOLPOET	Union Sportive Wittoise (tennis de table) 43 rue de Saint-Omer 62120 AIRE SUR LA LYS	Salle Louis Vicart	06.24.73.58.65 Florent.volpoet@gmail.com Site du club : uswittes.free.fr
M. Bruno CLERBOUT	La Wittoise (pêche) 34 rue de Cohem 62120 WITTES	Etang de Cohem	06.12.38.69.29 clerboutbruno@orange.fr
M. Lionel PIESSE	Comité des fêtes 11 RD 943 62120 WITTES		06.95.56.30.01 cdf.wittes@gmail.com
M. Nicolas VERVOITTE	Club de l'amitié Wittoise 11 RD 943 62120 WITTES	Salle communale	Pas de mail
Mme Carole LEGRAND	Loisirs Wittes 11 RD 943 62120 WITTES		Facebook : Loisirs Wittes 06.85.87.19.65
M. Philippe LEMETTRE	Histoire et Souvenir Wittois 18 rue des Près Fleuris 62120 WITTES		06.28.20.46.38 Mail : lemettrephilippe@orange.fr
M. Nicolas PENNE	Association des Parents d'élèves		06.19.19.19.37 nicopenne@hotmail.fr
M. Jérôme AVERLANT	Le Savoir Faire Wittois 11 RD 943 62120 WITTES		06.72.20.67.87 Jerome.averlant04@orange.fr



NOUVELLE ASSOCIATION

Le Savoir-Faire Wittois

Cette association rassemble les commerçants, entrepreneurs, auto-entrepreneurs et professions libérales de Wittes.

PROMOUVOIR

RASSEMBLER

SOUTIEN AUX COMMUNES
ET AUX ASSOCIATIONS



Le Savoir-Faire Wittois
Président
M. Jérôme AVERLANT

PROCHAINE MANIFESTATION
SALON DU BIEN ÊTRE 12 MAI 2024



**Association Culture
& Détente Wittoises**

YOGA

Renseignement au 03.21.39.25.17 Mme Faucon, la Présidente

EN PRÉSENTIEL

LE LUNDI

**DE 17 H 15 A 18 H 15
ET DE 18 H 30 A 19 H 30**

EN DISTANCIEL

LE MARDI

DE 18 H 30 A 19 H 30

**SALLE COMMUNALE
46 rue du Cornet**



www.scwittes.net

Pourquoi venir au SCW ?

Le sport canin wittois vous accueille dans un cadre verdoyant où le calme, le silence, l'absence de cris et de stress y règnent.



**Concours d'Agility
mai 2023 sur le
terrain Gérard
Nizet**



**Disciplines
présentées le
jour du
téléthon à la
salle Louis
Vicart**



**Entraînement
du samedi
après-midi.**



**Le mantrailing est une
discipline de recherche.
Cela vient des états-unis
"pister l'homme".
Discipline réalisée dans
des parcs, en ville.**



Entraînements :

Mardi de 17h30 à 20h00.

A partir de 5 ans, Baby Ping de 17 h 30 à 18 h 30

A partir de 7 ans, Initiation et Perfectionnement de 18 h 30 à 20 h 00

Vendredi de 18h00 à 20h00.



Mathilde et Alex ont reçu la médaille de bronze du mérite départemental lors de l'Assemblée générale du Comité.



Tournoi
Régional
8 mai 2024





Etang de Cohem
62120 WITTES

LA WITTOISE



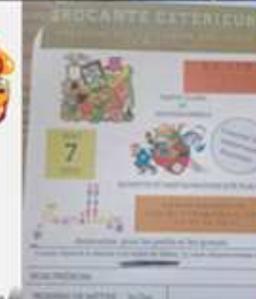
24 FEVRIER 2024
Ouverture de l'étang

3, 17, 24 MARS 2024
Journée à Truites

7, 21 AVRIL 2024
Journée à Truites



COMITÉ DES FÊTES WITTES



Dates
à Retenir !

REPAS DANSANT

20 AVRIL 2024

FÊTE DU PRINTEMPS

12 Mai 2024

FEU DE LA SAINT JEAN

22 JUIN 2024



LE CLUB DE L'AMITIÉ WITTOISE

Le club accueille à la salle communale, au 46 rue du Cornet, tous les retraités qui le désirent, tous les jeudis de 14 h à 17 h 30.

Ils passent un après-midi très agréable, jeux de société, jeux de cartes et il leur est offert une collation (café-chocolat-gâteaux).

Une fois par mois, un repas est organisé et les anniversaires des adhérents sont également fêtés.

Lors des fêtes de Noël, du nouvel an, des mères et des pères, un repas festif est également organisé avec une tombola.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le

06.31.30.23.46 ou 06.20.85.39.30



LOISIRS WITTES

L'association Loisirs Wittes propose aux adhérents une sortie par mois. Des tarifs réduits leurs sont proposés. Vous souhaitez adhérer à cette association, veuillez contacter Mme Legrand Carole, la Présidente au 06 85 87 19 65.



NOËL DE L'ASSOCIATION LOISIRS WITTES



Histoire et Souvenir

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE



1^{ÈRE} FÊTE DU PRINTEMPS 6 MAI 2023

COMITÉ DES FÊTES
USW
APEW
HISTOIRE ET SOUVENIR



Date
à retenir!

2^{ème}
Fête du Printemps
12 MAI 2024

LE BUREAU DE L' APEW

2023-2024

Membres du bureau APEW 2023-2024



Pauline Cass
Trésorière



Nicolas Penne
Président



Aurélie Morphe
Secrétaire



Aurélie Beaumont
Secrétaire adjointe



Amélie Demasch
Vice-présidente



Nilsann Blaugus
Trésorière adjointe



L'APE a organisé pour les CM2 une boum surprise

Vendredi 7 juillet 2024



Fête de l'école le 21 juin 2024



NOËL





À L'ÉCOLE

MARDI 14 MARS 2023

VISITE DE LA CATHEDRALE DE SAINT-OMER ET TRAVAIL SUR L'ART DU VITRAIL.



JEUDI 16 MARS 2023

VISITE AU MUSÉE SANDELIN A SAINT-OMER : EXPOSITION SUR L'ART DE VIVRE AU XVIII ÈME



MARDI 04 AVRIL 2023

SORTIE AU STADE DE SAINT-OMER : ATELIER FOOTBALL



MARDI 04 AVRIL 2023

APRES-MIDI PISCINE A AIRE SUR LA LYS



MARDI 30 MAI 2023

SORTIE À VIMY, LORETTE ET LA CARRIERE DE WELLINGTON



SORTIES POUR LES ELEVES A ECAULT ET A EQUIHEM PLAGE



Sorties pédagogiques



CITE NATURE A ARRAS



VENDREDI 2 JUN 2023

MUSIQUE ET CHANTS AFRICAINS



MARDI 4 JUILLET 2023

SORTIE VÉLO : PARCOURS DE 36 KM WITTES - SAINT VENANT PORT DE PLAISANCE



CROSS AU COLLÈGE JEAN JAURES



VISITE DU COLLEGE JEAN JAURES A AIRE SUR LA LYS
 POUR LES ELEVES DE CM2

Décembre 2023



LA SEMAINE DU GOÛT



PERMIS INTERNET EN PRESENCE DE LA GENDARMERIE



Départ de Mme Mégret, Suite à la fermeture d'une classe



L'ÉCOLE JULES VERNE

2 rue de l'église
62120 WITTES
Tél : 03.21.93.49.74
Mail : ce.0621718f@ac-lille.fr



Les inscriptions en maternelle ou en élémentaire sont ouvertes en Mairie pour la rentrée 2024.

Si vous avez un enfant qui doit rentrer à l'école, il est demandé aux familles de retirer **un dossier d'inscription** à la Mairie de Wittes, de venir en mairie avec celui-ci dûment rempli ainsi qu'avec le livret de famille, le carnet de santé (avec les vaccins à jour), et un certificat de radiation si l'enfant est scolarisé dans une autre école.

L'instruction scolaire, pour la rentrée en septembre 2024, est obligatoire pour les enfants nés à partir de 2021.

Les enfants nés en 2022 et ayant 2 ans à la date de la rentrée scolaire ne seront pas acceptés en septembre 2024, vu le manque d'effectif.

Les **familles extérieures** à la commune de Wittes doivent avant l'inscription obtenir "**une dérogation**".

Médiathèque



Lundi : 15 h – 17 h 00
Mercredi : 9 h 30 – 11 h 30
16 h – 19 h
Vendredi : 15 h – 17 h
Samedi : 10 h – 12 h



AGENDA

Conseiller numérique France services 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI
SEMAINE ROUGE Thérouanne Mairie de la Merline 09:00 - 12:00 19:00 - 19:30 Médiation WITTE 10:00 - 10:30 SEMAINE VERT Avesnes France Services 09:00 - 12:00 Mairie d'Esquerchin 10:00 - 10:30	SEMAINE VERT & ROUGE Thérouanne Mairie de la Merline 09:00 - 12:00 19:00 - 19:30 SEMAINE ROUGE Médiation WITTE 10:00 - 10:30 Mairie d'Esquerchin 10:00 - 10:30 SEMAINE VERT Médiation WITTE 10:00 - 10:30 Mairie d'Esquerchin 10:00 - 10:30 SEMAINE ROUGE Administration 09:00 - 12:00 Page Service dédiée 10:00 - 17:00	SEMAINE VERT ENERLYA Fraspemborgues 09:00 - 12:00 Médiation WITTE 10:00 - 10:30 SEMAINE ROUGE ENERLYA Fraspemborgues 09:00 - 12:00 Médiation WITTE 10:00 - 10:30
JEUDI	SEMAINE VERT & ROUGE ENERLYA Fraspemborgues 09:00 - 12:00 10:00 - 17:00	

Semaine Verte
 1 janvier 2024 au 05 janvier 2024
Semaine Rouge
 8 janvier au 12 janvier 2024

Accès au site web
 07-86-70-76-74
 @ FAIBLESSE@CAPSO.FR

Comment prendre rendez-vous pour un usage avec la Conseillère Numérique ?

- 1 Scanner le QR code ou aller sur le site <https://arts.frp.fr>
- 2 Cliquer sur 1er rendez-vous Diagnostic
- 3 Choisir le lieu où se passera la rencontre
- 4 Choisir l'horaire désiré
- 5 Cliquer sur "Je suis un prescripteur qui oriente un bénéficiaire"
- 6 Entrer les coordonnées de la structure
- 7 Entrer les coordonnées de l'usager
- 8 Confirmer le rôle

C'est allé!

CAPSO
 CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services
 réseau des médiathèques

Mme Pauline CASIEZ,
Conseillère Numérique France Service de la CAPSO
 Intervient à la Médiathèque pour vous aider dans vos démarches sur internet et maîtriser les outils numériques

Le lundi de 15 h à 17 h

Les semaines paires

LES ATELIERS NUMÉRIQUES

3 RUE DE L'ÉGLISE 4200 WITTE

- 1 J'effectue mon diagnostic**
 Il me permet de connaître mon niveau et de m'inscrire aux ateliers adéquats.
- 2 Je participe aux ateliers collectifs**
 Ils sont gratuits et me permettent de me perfectionner et d'apprendre.
- 3 Si je n'ai pas compris certaines choses ?**
 Je peux solliciter mon conseiller numérique France Services pour un entretien personnalisé.
- 4 Tout au long et en fin de parcours**
 J'effectue un nouveau test afin de tester mes compétences numériques acquises.

CAPSO
 CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services
 07-86-70-76-74
 pauline.casiez-pas.fr

Atelier PIX :

Tester ses compétences numériques 1h00
 J'effectue mon diagnostic numérique afin de m'inscrire aux ateliers adaptés
 Lundi 12 février 14h30 - 16h00

- 1 Atelier Ordinateur**
 Se registrar sur le bureau et organiser les dossiers et fichiers
 Lundi 26 février 14h30 - 16h00
- 2 Atelier : Gérer sa boîte mail**
 Envoyer un document en pièce jointe
 Spécificités de la boîte mail
 Lundi 11 mars 14h30 - 16h00
- 3 Atelier : Naviguer sur internet**
 Lundi 25 mars 14h30 - 16h00
- 4 Atelier : Sécurité sur internet**
 Lundi 08 avril 14h30 - 16h00
- 5 Atelier : Protéger ses données personnelles**
 Lundi 22 avril 14h30 - 16h00

CAPSO
 CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services
 07-86-70-76-74
 pauline.casiez-pas.fr

La médiathèque de Wittes est toujours à la recherche de bénévoles.

Si vous souhaitez donner de votre temps et vous joindre à l'équipe, vous êtes les bienvenus : Il peut s'agir d'une aide pour l'ouverture des permanences (accueillir le public, gérer les emprunts et les retours de livres.. - une formation sera prévue pour le logiciel informatique)- idéalement pour renforcer les permanences du mercredi matin et vendredi soir.

Il peut également s'agir d'une aide pour la mise en place d'activités, animations, expositions, lectures de contes jeunesse (une formation à l'animation peut être prévue également).

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés ou si vous voulez plus de renseignements et à faire passer le message autour de vous.

Nous avons accueilli le mercredi 14 février 2024 des enfants âgés de 3 à 6 ans pour un moment récréatif sur le thème du Mardi Gras.

Au programme de cette après-midi : lecture et création sur le thème. Ce moment a été clôturé par la création d'un tableau de rêves et par la dégustation d'une crêpe, Les enfants pouvaient bien sûr venir dégustés.



ANIMATION ENFANTS SUR LE THÈME DE PÂQUES

Le mercredi 27 mars à la médiathèque
de Wittes
De 14h30 à 16h



Nous accueillons les enfants de 3 à 6 ans
pour un moment récréatif
(10 enfants maximum sur inscription)



Au programme :

Lecture et créations sur le thème de
Pâques : réalisation d'un petit
panier et d'un poussin animé

CONTACT : 09.82.12.74.36
MEDIATHEQUE@COMMUNEDEWITTES.FR



ASSISTANTES MATERNELLES

♦ Mme Claudine BRUGE	52 rue de Cohem	☎ 03.21.95.94.59
♦ Mme Justine CALABRESE	3 Chemin du Mont du Pil	☎ 06.74.64.38.29
♦ Mme Anaïs GIBELLO SACCO	12 Rue du Marais	☎ 06.76.90.82.27
♦ Mme Anne-Françoise LEGRAND	38 Rue du Halage	☎ 06.30.81.77.87
♦ Mme Elisabeth LEVY	9 rue des Près Fleuris	☎ 03.21.39.27.65
♦ Mme Sylvie LORIDAN	77 rue de Cohem	☎ 07.70.73.44.89
♦ Mme Stéphanie MONCHEAUX	14 rue de l'église	☎ 06.13.72.01.83
♦ Mme Paula VERBRUGGHE	67 rue du Cornet	☎ 07.78.70.66.33
♦ MAM Le jardin des P'tites Graines	33 rue la Clé des Champs	☎ 07.83.60.59.85



7 NAISSANCES

5 MARIAGES

3 PACS

6 DECES





**Association Culture
& Détente Wittoises**

L'association « Culture et Détente Wittoises » a l'honneur de vous
convier à la conférence de

Monsieur Eric POUILLE

Praticien en médecine chinoise traditionnelle

intitulée « **ALIMENTATION et DIETETIQUE** »

le samedi 23 mars 2024 de 10h à 12h

à la salle communale de WITTES 46, rue du Cornet

(Cette conférence viendra compléter et enrichir la conférence du 7
décembre 2023 sur le même thème)

(Il est souhaitable d'avertir de votre présence auprès de Madame
Brigitte Faucon (03 21 39 25 17) ou brigitte@faucon.org)

Au plaisir de vous rencontrer....

Le club

BOOSTE TA CONFIANCE !

pour ados

- Apprends à gérer tes émotions.
 - Prends confiance en toi.
 - Sois à l'aise avec les autres.
- Bref...vis ta Best Life* !

3 séances en
groupe
+
1 séance
individuelle



Maxime Mencil HypnoCoach

spécialisé dans le bien-être chez l'adolescent(e)

Hypnothérapeute et coach

+ de renseignements au
06.74.92.80.72 ou sur mon site
www.puissancehypnose.com en
flashant directement ce QR code

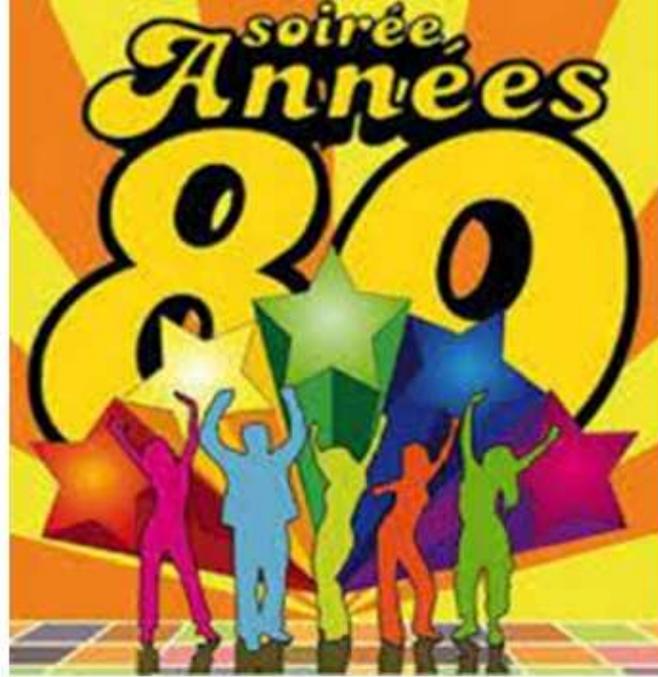
* ici je suis censé traduire mais je suis sûr que vous avez compris

Siret : 91023615700012

Séances à Wittes les 13/04 à 11 h, 15/05 à 17 h et 08/06 à 11 h

(salle derrière la Mairie)

M. Maxime MENCIL au 06.74.92.80.72



Le Comité des fêtes de Wittes organise

Repas Soirée

Années 80

à nos jours

SAMEDI 20 AVRIL 2024 - 19H
Salle Louis Vicart

Menu adulte Poulet frites, dessert 16€ / Menu enfant Jambon frites, dessert 8€

Réservation obligatoire au 06.95.56.30.01

**Les Présidents des Associations
du village de Wittes
organisent la
deuxième**

Fête du Printemps

LE 12 MAI 2024

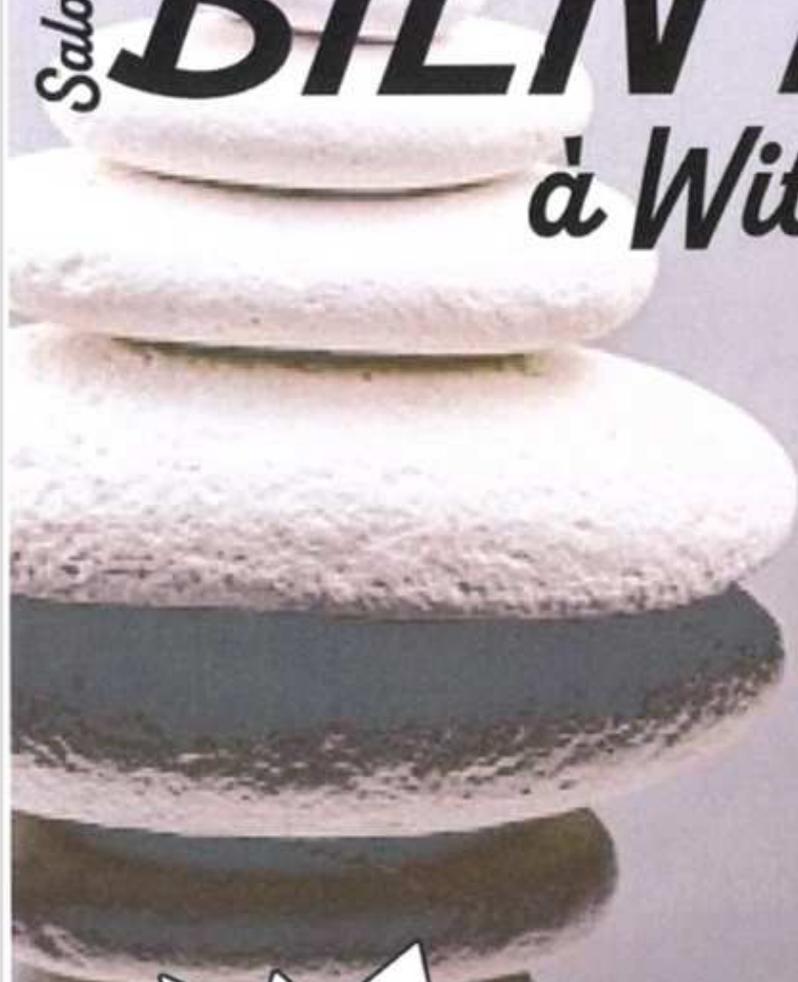
*Les informations seront
communiquées très
prochainement*



*Le dimanche 12 Mai 2024
de 9h à 18h*

Salon du

BIEN ÊTRE *à Wittes*



*Hypnose, Sophrologie,
Lithothérapie, Massages,
Soins énergétiques... des
dizaines de professionnels
vous accueilleront.*

Entrée gratuite

Suivez nous !



Salle Louis Vicart, 62120 Wittes

organisé par l'association « Le Savoir Faire Wittois »

I.P.N.S



LA FETE DU PRINTEMPS

Le Comité des fêtes de Wittes
organise

BROCANTE EN EXTERIEUR

DIMANCHE 12 MAI - 8H A 17H

Rue du cornet, 62120 Wittes

3€ les 2 mètres



Pensez à réserver ! Place limitée
Réservation au 06.95.56.30.01



5^{ème} étape / SAMEDI 18 MAI 2024



ARQUES
CASSEL

68 ième Edition

Localités	Route	
PLATEAU RALENTISSEUR DANGER		18,800
Sortie de Quiestede par D 195	D195	18,900
ROND POPINT DANGER ILOTS au croisement D 195 et D 190 suivre droit D 195 direction ROQUETOIRE rue du stade (des 2 côtés)	D195	19,000
COCHENDAL 62120 (COMMUNE DE QUIESTEDE) OOHeures00 Entrer par D 195 rue du stade Au croisement tourner à droite par D 195 direction ROQUETOIRE rue de Roquetteiro Sortie de Cochendal par D 195	D195 D195 D195	19,500 19,800 20,000
ROQUETOIRE 62120 OOHeures00 Entrer par D 195 rue d'Aire Virage à gauche Virage à droite Virage à gauche Virage à droite Au croisement suivre droit	D195	20,000 20,100 20,300 20,400 20,600 20,700
PLATEAU RALENTISSEUR DANGER Au croisement D 195 et D 197 suivre droit D 195 direction AITE SUR LA LYS Aux feux croisement D 195 et D 196 suivre droit avec virage à gauche D 195 direction AIRE SUR LA LYS rue d'Aire Sortie de Roquetteiro par D 195	D 195 D 195 D 195	21,100 21,300 21,700 22,400
WITTES 62120 OOHeures00 Entrer par D 195 rue d'Aire	D 195	22,400
LA JUELLE 62120 OOHeures00 (COMMUNE D'AIRE SUR LA LYS) Entrer par D 195 Sortie de Wittes par D 195 route de Roquetteiro Aux feux suivre droit Virage à gauche PLATEAU RALLENTISSEUR DANGER Au stop tourner à gauche sortie la Jumelle D 192	D 195 D 195 D 195 D 195 D 192	22,500 22,600 23,100 24,400 25,500 25,500
AIRE SUR LA LYS 62120 OOHeures00 Entrer par D 192 Rond points DANGER ILOTS croisement D 192 et D 943 suivre droit D 192 (2 côtés) direction AIRE SUR LA LYS CENTRE SPRINT "B"1 (Devant service technique sur la gauche) Croisement D 192 et D 187 suivre droit D 192 rue Saint Martin	D 192 D 192 D 192	25,600 25,700 26,200
Croisement rond point plat tourner à gauche D 157 rue du Fort Gasslon direction HAZEBROUCK Aux feux croisement D 157 et D 187 suivre droit D 157 direction HAZEBROUCK Sortie de Aire sur la Lys par D 157	D 157 D 157 D 157	26,500 26,600 27,200

CALENDRIER de COLLECTE 2024

12 Microdéchets sur ordre de police.fr/déchets

JANVIER

L 01	Jour de férié
M 02	
M 03	Ordures ménagères
J 04	
V 05	
S 06	
D 07	Ordures ménagères
L 08	
M 09	
M 10	Ordures ménagères
J 11	Tri / Encombrants*
V 12	
S 13	
D 14	Ordures ménagères
L 15	
M 16	
M 17	Ordures ménagères
J 18	
V 19	
S 20	
D 21	Ordures ménagères
L 22	
M 23	
M 24	Ordures ménagères
J 25	
V 26	
S 27	
D 28	Ordures ménagères
L 29	
M 30	
M 31	Ordures ménagères

FÉVRIER

J 01	
V 02	
S 03	
D 04	
L 05	
M 06	
M 07	Ordures ménagères
J 08	
V 09	
S 10	
D 11	
L 12	
M 13	
M 14	Ordures ménagères
J 15	
V 16	
S 17	
D 18	
L 19	
M 20	
M 21	Ordures ménagères
J 22	
V 23	
S 24	
D 25	
L 26	
M 27	
M 28	Ordures ménagères
J 29	
M 30	
D 31	

MARS

V 01	
S 02	
D 03	
L 04	
M 05	
M 06	Ordures ménagères
J 07	
V 08	
S 09	
D 10	
L 11	
M 12	
M 13	Ordures ménagères
J 14	
V 15	
S 16	
D 17	
L 18	
M 19	
M 20	Ordures ménagères
J 21	
V 22	
S 23	
D 24	
L 25	
M 26	
M 27	Ordures ménagères
J 28	
V 29	
S 30	
D 31	

AVRIL

L 01	Lundi de Pâques
M 02	
M 03	Ordures ménagères
J 04	Tri / Déchets verts
V 05	
S 06	
D 07	
L 08	
M 09	
M 10	Ordures ménagères
J 11	Déchets verts
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	
M 16	
M 17	Ordures ménagères
J 18	Tri / Déchets verts
V 19	
S 20	
D 21	
L 22	
M 23	
M 24	Ordures ménagères
J 25	Déchets verts
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	
M 30	
V 31	

MAI

M 01	Fête du travail
J 02	Tri / Déchets verts
V 03	
S 04	Ordures ménagères
D 05	
L 06	
M 07	
M 08	OM
J 09	Pré de l'IN J. de l'Ascension
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	
M 15	Ordures ménagères
J 16	Tri / Déchets verts
V 17	
S 18	
D 19	
L 20	Lundi de Pentecôte
M 21	
M 22	Ordures ménagères
J 23	Déchets verts
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	Ordures ménagères
J 30	Tri / Déchets verts
V 31	

JUIN

S 01	
D 02	
L 03	
M 04	
M 05	Ordures ménagères
J 06	Déchets verts
V 07	
S 08	
D 09	
L 10	
M 11	
M 12	Ordures ménagères
J 13	Tri / Déchets verts
V 14	
S 15	
D 16	
L 17	
M 18	
M 19	Ordures ménagères
J 20	Déchets verts
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	
M 25	
M 26	Ordures ménagères
J 27	Tri / Déchets verts
V 28	
S 29	
D 30	

WITTES-QUIESTÈDE

JANVIER

L 01	Jour de férié
M 02	
M 03	Ordures ménagères
J 04	
V 05	
S 06	
D 07	
L 08	
M 09	
M 10	Ordures ménagères
J 11	Déchets verts
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	
M 16	
M 17	Ordures ménagères
J 18	Tri / Déchets verts
V 19	
S 20	
D 21	
L 22	
M 23	
M 24	Ordures ménagères
J 25	Déchets verts
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	
M 30	
V 31	

FÉVRIER

J 01	
V 02	
S 03	
D 04	
L 05	
M 06	Ordures ménagères
J 07	
V 08	
S 09	
D 10	
L 11	
M 12	
M 13	Ordures ménagères
J 14	
V 15	
S 16	
D 17	
L 18	
M 19	
M 20	Ordures ménagères
J 21	
V 22	
S 23	
D 24	
L 25	
M 26	
M 27	Ordures ménagères
J 28	
V 29	
S 30	
D 31	

MAI

M 01	Fête du travail
J 02	Tri / Déchets verts
V 03	
S 04	Ordures ménagères
D 05	
L 06	
M 07	
M 08	OM
J 09	Pré de l'IN J. de l'Ascension
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	
M 15	Ordures ménagères
J 16	Tri / Déchets verts
V 17	
S 18	
D 19	
L 20	Lundi de Pentecôte
M 21	
M 22	Ordures ménagères
J 23	Déchets verts
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	Ordures ménagères
J 30	Tri / Déchets verts
V 31	

JUIN

S 01	
D 02	
L 03	
M 04	
M 05	Ordures ménagères
J 06	Déchets verts
V 07	
S 08	
D 09	
L 10	
M 11	
M 12	Ordures ménagères
J 13	Tri / Déchets verts
V 14	
S 15	
D 16	
L 17	
M 18	
M 19	Ordures ménagères
J 20	Déchets verts
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	
M 25	
M 26	Ordures ménagères
J 27	Tri / Déchets verts
V 28	
S 29	
D 30	

HORAIRES DE COLLECTE

- Ordures ménagères (OM)
mercredi 5h15 à 12h30
- Tri
jeudi 5h15 à 12h30
semaine paire
- Déchets verts
jeudi 5h15 à 12h30
en porte à porte du
1^{er} avril au 31 octobre 2024
- Pour les collectes du matin,
mardi, mercredi, vendredi, samedi
la veille au soir

ENCOMBRANTS

- (*) Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.
- Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur www.ca-pso.fr/déchets.

JOURS FÉRIÉS

- 📅 Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/annulée).
- ✅ La collecte des ordures ménagères du 1^{er} mai est reportée au 4 mai de 5h15 à 12h30.
- ❌ La collecte des déchets verts du 9 mai est annulée.

LE TRI CHEZ VOUS !

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2023
100% des emballages
en plastique sont faits en France

- Bouteilles, boîtes et flacons en plastique
- Sacs, sachets et films en plastique
- Gobelets, pots, boîtes en plastique et barquettes en polystyrène

BRIOLES ALIMENTAIRES

- Emballages souples et tubes en plastique
- Brûlés de lait, soupe et jus de fruit
- A jeter en vert, NON MÉLANGÉS ET BIEN SÈCHES (MÊME DE LAITER !)

ORDURES MÉNAGÈRES

MÊME EN SAC PLASTIQUE FERMÉ

- Couches bébé
- Stylos, rasoirs en plastique jetables
- Objets cassés
- Vaisselle
- Plaques de table, verres, vases, poissons,...
- Pots de fleur
- Papier peint
- Mouchoirs, masques, lingettes et autres coton à démaquiller, éponges, laines pour animaux, etc.

COMPOSTAGE

A composter sans modération : café et thé avec leurs filtres en papier, épluchures de légumes et de fruits, pain, légumes et fruits aromatisés ou cuits, coquilles d'œufs et de noix écrasées, fleurs coupées et plantes vertes fanées.

Et sans excès : produits laitiers, plats, œufs, blec, agrumes, bûches tachées, cendres de bois

POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATIONS, contactez le service collecte au : 0 800 676 053

Téléchargez l'APP WITTES-QUIESTÈDE

LE TRI

DANS LES BORNES !

EMBALLAGE EN VERRE



Bouteilles, cassettes, flacons, pots et bocaux en verre sans bouchon, ni capsule, ni couvercle et complètement vidés. Il est inutile de rincer le contenant.



Les pots en terre cuite, la vaisselle, les vitres, miroirs et verres cassés sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères.



Les ampoules sont à déposer chez votre distributeur ou en déchèterie.



Géolocaliser les colonnes à verre

Flânez ce QR code ou rendez-vous sur geo.ca-ppo.fr

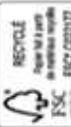


PAPIER ET CARTON

Journaux - magazines - boîtes - emballages carton - prospectus - papiers de bureau - courriers et lettres - cartons ondules - catalogue - annuaires - livres et cahiers



Imprimé sur du papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 9001 et 14001



CALENDRIER de COLLECTE 2024

ou géolocaliser sur www.ca-ppo.fr/dechets



WITTES-QUIESTÈDE

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 01	M J 01 Déchets verts	D 01	M 01	V 01 Toussaint	D 01
M 02	V 02	L 02	M 02 Ordures ménagères	S 02	L 02
M 03 Ordures ménagères	S 03	M 03	M 03 Tri / Déchets verts	D 03	M 03
M J 04 Déchets verts	D 04	M 04 Ordures ménagères	V 04	L 04	M 04 Ordures ménagères
V 05	L 05	M J 05 Tri / Déchets verts	S 05	M 05	M J 05
S 06	M 06	V 06	D 06	M 06 Ordures ménagères	V 06
D 07	M 07 Ordures ménagères	S 07	L 07	M J 07	S 07
L 08	M J 08 Tri / Déchets verts	D 08	M 08	V 08	D 08
M 09	V 09	L 09	M 09 Ordures ménagères	S 09	L 09
M 10 Ordures ménagères	S 10	M 10	M 10 Déchets verts	D 10	M 10
M J 11 Tri / Déchets verts	D 11	M 11 Ordures ménagères	V 11	L 11 Anniversaire 1918	M 11 Ordures ménagères
V 12	L 12	M J 12 Déchets verts	S 12	M 12	M J 12 Tri
S 13	M 13	V 13	D 13	M 13 Ordures ménagères	V 13
D 14 Fête nationale	M 14 Ordures ménagères	S 14	L 14	M J 14 Tri	S 14
L 15	M J 15 Fête de l'Assomption	D 15	M 15	V 15	D 15
M 16	V 16	L 16	M 16 Ordures ménagères	S 16	L 16
M 17 Ordures ménagères	S 17	M 17	M 17 Tri / Déchets verts	D 17	M 17
M J 18 Déchets verts	D 18	M 18 Ordures ménagères	V 18	L 18	M 18 Ordures ménagères
V 19	L 19	M J 19 Tri / Déchets verts	S 19	M 19	M J 19
S 20	M 20	V 20	D 20	M 20 Ordures ménagères	V 20
D 21	M 21 Ordures ménagères	S 21	L 21	M J 21	S 21
L 22	M J 22 Tri / Déchets verts	D 22	M 22	V 22	D 22
M 23	V 23	L 23	M 23 Ordures ménagères	S 23	L 23
M 24 Ordures ménagères	S 24	M 24	M 24 Déchets verts	D 24	M 24
M J 25 Tri / Déchets verts	D 25	M 25 Ordures ménagères	V 25	L 25	M 25 Noël
V 26	L 26	M J 26 Déchets verts	S 26	M 26	M J 26 Tri
S 27	M 27	V 27	D 27	M 27 Ordures ménagères	V 27
D 28	M 28 Ordures ménagères	S 28	L 28	M J 28 Tri	S 28 Ordures ménagères
L 29	M J 29 Déchets verts	D 29	M 29	V 29	D 29
M 30	V 30	L 30	M 30 Ordures ménagères	S 30	L 30
M 31 Ordures ménagères	S 31	M 31 Tri / Déchets verts	M 31	M 31	M 31

JOURS FÉRIES

Le picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/annulée).

La collecte des ordures ménagères du 25 décembre est reportée au 26 décembre de 5h15 à 12h00.

La collecte des déchets verts du 15 août est annulée.

DÉCHÈTTERIES

Vous pouvez accéder aux déchèteries du réseau du SMILA à Arques, Longuenesse, Tainçhem, Aire-sur-la-Lys, Lumbers et Dennebroeuq.

Pour contacter le SMILA : 03 21 12 10 33 | Infos déchèteries : www.ca-ppo.fr

Les horaires de collecte sont susceptibles d'évoluer EN CAS DE FORTES CHALEURS ou D'INTEMPÉRIES.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au 0 800 676 053

Service gratuit

Informations et formulaires de demande en ligne :

www.ca-ppo.fr/dechets



SECTEURS de COLLECTE d'Aire-sur-la-Lys

Liste des rues reprenant les 4 secteurs de collecte
de la ville d'Aire-sur-la-Lys

AIRE 3

**HAMEAUX : ST-QUENTIN - MOULIN
LE COMTE, RINCQ, GLOMENGHEM,
LE BRUVEAU
+ AUTRES PASSAGES**

- CHEMIN DE FAUQUENTHUN
- CHEMIN DE GLOMENGHEM
- CHEMIN DE LA CROISSETTE
- CHEMIN DE LA LACQUETTE
- CHEMIN DES PRAIRIES
- CHEMIN VERT
- IMPASSE DU SERVOIR
- IMPASSE GENTILLY
- RUE CAMPAGNARDE
- RUE DE L'ÉGLISE
- RUE DE LA LYS
- RUE DE LA RIVIÈRE
- RUE DES CHARMES
- RUE DES CHATAIGNIERS
- RUE DES HAUTS CHAMPS
- RUE DES LIONS
- RUE DES PRAIRIES
- RUE DU BAS
- RUE DU HOQUET
- RUE DU FORT MARDYCK
- RUE GENTILLY
- RUE HAUTE
- RUE MONTANTE
- RUE PRINCIPALE

AUTRES PASSAGES

- CHEMIN DE LA REDOUTE
- CHEMIN DES SABLONNIÈRES
- ROUTE DE BLESSY
- ROUTE DE MAMETZ
- ROUTE DE WITTERNESSE
- RUE BASSE (LA JUMELLE)
- RUE D'ALSACE LORRAINE
- RUE DE THÉROUANNE
(après la RD 943)
- RUE ERIC DE BISSCHOP
- RUE LOUIS BRAILLE
- RUE PIERRE FRAMERY

AIRE 4

**HAMEAUX : SAINT-MARTIN (RD943)
LA JUMELLE (sauf rue Basse) - WIDDEBROUCK
- PETIT & GRAND NEUFPRÉ - PECQUEUR -
HOULERON - LA LACQUE - GARLINGHEM**

- AVENUE DE L'EUROPE
- CHEMIN BASSE BOULOGNE
- CHEMIN DE LA BECQUE SAINT-GEORGES
- CHEMIN DE LA CHAUDRONNIÈRE
- CHEMIN DES BALLASTIÈRES
- CHEMIN DES CONTREBANDIERS
- CHEMIN DES POTERIES
- CHEMIN DES PRÈS
- CHEMIN DU HALAGE
- CHEMIN DU WIDDEBROUCK
- CITÉ DES HÉRONS
- RD943 (du rond-point de St Martin au rond-point de la zone St Martin)
- ROUTE D'HAZEBROUCK
- ROUTE DE MERVILLE

- ROUTE DE ROUQUETOIRE
- RUE BOUSQUAIN
- RUE CHAMPÊTRE
- RUE DE CONSTANTINOPLÉ
- RUE DE L'AVE MARIA
- RUE DE LA RAMPE
- RUE DE NEUFFOSSÉ
- RUE DE SAINT-VENANT
- RUE DE TREZENNES
- RUE DU BOIS
- RUE DU CANAL
- RUE DU HALAGE (après le pont, direction Hazebrouck)
- RUE LOUIS DUPONT
- RUE VERTE
- ZONE COMMERCIALE (rue de Constantinople)

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au numéro vert
(appel gratuit depuis un poste fixe)

0 800 676 053 Service à votre poste

Informations et formulaires de demande en ligne :
www.ca-pso.fr/dechets



Imprimé sur du papier recyclé par un
imprimeur certifié ISO 9001 et 14001



CALENDRIER de COLLECTE 2024

→ téléchargeable sur www.ca-pso.fr/dechets



AIRE-SUR-LA-LYS

JANVIER

L 01 Jour de l'an
M 02 OM Aire 1-2

M 03

J 04 36

V 05

S 06

D 07

L 08 OM Aire 3-4

M 09 OM Aire 1-2

M 10

J 11

V 12

S 13

D 14

L 15 OM Aire 3-4

M 16 OM Aire 1-2

M 17

J 18 36

V 19

S 20

D 21

L 22 OM Aire 3-4

M 23 OM Aire 1-2

M 24

J 25

V 26

S 27

D 28

L 29 OM Aire 3-4

M 30 OM Aire 1-2

M 31

FÉVRIER

J 01 36

V 02

S 03

D 04

L 05 OM Aire 3-4

M 06 OM Aire 1-2

M 07

J 08

V 09

S 10

D 11

L 12 OM Aire 3-4

M 13 OM Aire 1-2

M 14

J 15 36

V 16

S 17

D 18

L 19 OM Aire 3-4

M 20 OM Aire 1-2

M 21

J 22

V 23

S 24

D 25

L 26 OM Aire 3-4 (Encombrants)

M 27 OM Aire 1-2

M 28

J 29 36

V 30

S 31

MARS

V 01

S 02

D 03

L 04 OM Aire 3-4

M 05 OM Aire 1-2

M 06

J 07

V 08

S 09

D 10

L 11 OM Aire 3-4

M 12 OM Aire 1-2

M 13

J 14 36

V 15

S 16

D 17

L 18 OM Aire 3-4

M 19 OM Aire 1-2

M 20

J 21

V 22

S 23

D 24

L 25 OM Aire 3-4

M 26 OM Aire 1-2

M 27

J 28 36

V 29

S 30

D 31

AVRIL

L 01 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 02 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 03 DV Aire 4

M 04

V 05

S 06

D 07

L 08 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 09 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 10 DV Aire 4

J 11 36

V 12

S 13

D 14

L 15 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 16 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 17 DV Aire 4

J 18

V 19

S 20

D 21

L 22 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 23 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 24 DV Aire 4

J 25 36

V 26

S 27

D 28

L 29 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 30 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 31

MAI

M 01 Pas de DV / Fête du travail

M 02

V 03

S 04

D 05

L 06 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 07 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 08 Pas de DV / Victoire 1918

J 09 36 / Jeudi de l'Ascension

V 10

S 11

D 12

L 13 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 14 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 15 DV Aire 4

J 16

V 17

S 18

D 19

L 20 Pas de DV / L. de Pentecôte

M 21 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 22 DV Aire 4

J 23 36

V 24

S 25

D 26

L 27 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 28 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 29 DV Aire 4

J 30

V 31

JUIN

S 01

D 02

L 03 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 04 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 05 DV Aire 4

J 06 36

V 07

S 08

D 09

L 10 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 11 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 12 DV Aire 4

J 13

V 14

S 15

D 16

L 17 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 18 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 19 DV Aire 4

J 20 36

V 21

S 22

D 23

L 24 OM Aire 3-4 / DV Aire 1-2

M 25 OM Aire 1-2 / DV Aire 3

M 26 DV Aire 4

J 27

V 28

S 29

D 30

TRI

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles, bidons et flacons en plastique

⊕ Sacs, sachets et films en plastique

⊕ Emballages souples et tubes en plastique

Depuis le 1^{er} janvier 2023

100% des emballages en plastique sont dans le tri



BROUES ALIMENTAIRES



⊕ Godets, pots, boîtes en plastique et barquettes en polystyrène

EMBALLAGES METALLIQUES



Emballages métalliques

⊕ Boîtes de lait, soupes et jus de fruit

A DÉPOSER EN HAUT DES BRÈCHES ET NON VIDE

NE PAS LES LACHER

ORDURES MÉNAGÈRES

NE PAS LES DÉPOSER DANS UN SAC PLASTIQUE FERMÉ



Couches bébé



Vaisselle



Restes de table variés, viandes, poissons,...



Pots de fleur



Stylos, rasoirs en plastique jetables



Objets cassés



Mouchoirs, masques, lingettes et autres coton à démaquiller, sponges, lièbres pour animaux, etc.

COMPOSTAGE



A composter sans métrication : café et thé avec leurs filtres en papier, épluchures de légumes et de fruits, pain, légumes et fruits abîmés ou cuits, coquilles d'œufs et de noix torréfiées, fleurs coupées et plantes variées fanées.

Et sans métrication : produits laitiers, pâtes, riz, blés, agaves, tomates fraîches, ondes de bois.

JOURS FÉRIÉS

⊕ Ce picto indique un changement de collecte dans le calendrier (collecte avancée/reportée/annulée).

✗ La collecte des déchets verts des 1^{er}, 6 et 20 mai est annulée.

ENCOMBRANTS

(*) Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, vous devez vous inscrire impérativement en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage.

→ Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Voir les modalités sur www.ca-pso.fr/dechets.

HORAIRES DE COLLECTE

→ Ordures ménagères (OM)
Aire 1-2 : mardi 5h15 à 12h30
Aire 3-4 : lundi 5h15 à 12h30

→ Déchets verts
Aire 1-2 : lundi 5h15 à 12h30
Aire 3 : mardi 5h15 à 12h30
Aire 4 : mercredi 5h15 à 12h30
en porte à porte du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

DANS LES BORNES !

EMBALLAGE EN VERRE



Bouteilles, caissettes, flacons, pots et bocaux en verre sans bouchon, ni capsule, ni couvercle et complètement vidés. Il est inutile de rincer le contenant.



Les pots en terre cuite, la vaisselle, les vitres, miroirs et verres cassés sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères.



Les ampoules sont à déposer chez votre distributeur ou en déchèterie.



Géolocaliser les colonnes à verre

Flânez ce QR code ou rendez-vous sur geo.ca-pso.fr

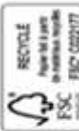


PAPIER ET CARTON

Journaux - magazines - boîtes - emballages carton - prospectus - papiers de bureau - courriers et lettres - cartons ondules - catalogues - annuaires - livres et cahiers



Imprimé sur du papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 9001 et 14001



CALENDRIER de COLLECTE 2024

📍 dechetteries.ca-pso.fr

AIRE-SUR-LA-LYS

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 01 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 01 Tr	D 01	M 01 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 01 Toussaint	D 01
M 02 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 02	L 02 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 02 DV Aie 4	S 02	L 02 OM Aie 3-4
M 03 DV Aie 4	S 03	M 03 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	J 03	D 03	M 03 OM Aie 1-2
M 04 Tr	D 04	M 04 DV Aie 4	V 04	L 04 OM Aie 3-4	M 04
V 05	L 05 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 05	S 05	M 05 OM Aie 1-2	M 05 Tr
S 06	M 06 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 06	D 06	M 06	V 06
D 07	M 07 DV Aie 4	S 07	L 07 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 07	S 07
L 08 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 08	D 08	M 08 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 08	D 08
M 09 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 09	L 09 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 09 DV Aie 4	S 09	L 09 OM Aie 3-4
M 10 DV Aie 4	S 10	M 10 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	J 10 Tr	D 10	M 10 OM Aie 1-2
M 11	D 11	M 11 DV Aie 4	V 11	L 11 OM Aie 3-4 - Armistice 1918	M 11
V 12	L 12 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 12 Tr	S 12	M 12 OM Aie 1-2	M 12
S 13	M 13 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 13	D 13	M 13	V 13
D 14 - Fête nationale	M 14 DV Aie 4	S 14	L 14 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 14	S 14
L 15 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 15 Tr - Assomption	D 15	M 15 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 15	D 15
M 16 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 16	L 16 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 16 DV Aie 4	S 16	L 16 OM Aie 3-4
M 17 DV Aie 4	S 17	M 17 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	J 17	D 17	M 17 OM Aie 1-2
M 18 Tr	D 18	M 18 DV Aie 4	V 18	L 18 OM Aie 3-4	M 18
V 19	L 19 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 19	S 19	M 19 OM Aie 1-2	M 19 Tr
S 20	M 20 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 20	D 20	M 20	V 20
D 21	M 21 DV Aie 4	S 21	L 21 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	J 21 Tr	S 21
L 22 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 22	D 22	M 22 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 22	D 22
M 23 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 23	L 23 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 23 DV Aie 4	S 23	L 23 OM Aie 3-4
M 24 DV Aie 4	S 24	M 24 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	J 24 Tr	D 24	M 24 OM Aie 1-2
M 25	D 25	M 25 DV Aie 4	V 25	L 25 OM Aie 3-4	M 25 Noël
V 26	L 26 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 26 Tr	S 26	M 26 OM Aie 1-2	M 26
S 27	M 27 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 27	D 27	M 27	V 27
D 28	M 28 DV Aie 4	S 28	L 28 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	J 28	S 28
L 29 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 29 Tr	D 29	M 29 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 29	D 29
M 30 OM Aie 1-2 / DV Aie 3	V 30	L 30 OM Aie 3-4 / DV Aie 1-2	M 30 DV Aie 4	S 30	L 30 OM Aie 3-4
M 31 DV Aie 4	S 31	M 31	J 31	M 31	M 31 OM Aie 1-2

DÉCHÈTTERIES

Vous pouvez accéder aux déchèteries du réseau du SMIA à Arques, Longueuesse, Taïnghem, Aire-sur-la-Lys, Lumbrès et Drennebroeucq. Pour contacter le SMIA : 03 21 12 10 33 | Infos déchèteries : www.ca-pso.fr

Les horaires de collecte sont susceptibles d'évoluer EN CAS DE FORTES CHALEURS ou D'INTEMPÉRIES.



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le service collecte au 0 800 676 053

Informations et formulaires de demande en ligne : www.ca-pso.fr/dechets

Infos Pratiques



62380 WAVRANS SUR L'AA

**Pour nous joindre tél :
06 32 98 94 92**

FICHE DE RENSEIGNEMENT PORTAGE DE REPAS A DOMICILE:

COMMUNES DESSERVIES LORS DE NOS TOURNEES DE LIVRAISON :

Toutes les communes de l'Audomarois, du Lumbrois, des bassins d'Aire sur la Lys, Lillers et du Boulonnais !

PRESTATIONS PROPOSEES :

Portage de repas à domicile suivant deux formules :

- Entrée + Plat + Dessert : 10.50 euros livré
- Entrée + Plat + dessert + potage + fromage : 10.75 euros livré



VOUS COMMANDEZ SUIVANT VOTRE
PROPRE RYTHME : QUOTIDIEN,
1 JOUR SUR 2, A LA DEMANDE ...

Nos services supplémentaires :

Possibilité de remplacer des aliments non appréciés (suivant liste inscrite sur nos menus)
Possibilité d'adapter les repas aux régimes particuliers : sans sel, sans résidu, diabétiques
Possibilité de bénéficier de repas hachés, coupés ou mixés

PASSAGE DE COMMANDE :

Vous pouvez passer commande auprès de la livreuse ou encore nous téléphoner au 0632989492 (délai de mise en route d'une prestation, entre 24 et 48 heures)

LA LIVRAISON :

S'effectue tous les jours du Lundi au Vendredi de 8H00 à 12H00, les repas du Samedi et du Dimanche sont livrés le vendredi.

METHODE DE REMISE EN TEMPERATURE :

Tous nos plats sont livrés à une température comprise entre 0 et 3°C (liaison froide)
Vous pouvez réchauffer nos plats à l'aide d'un four micro-ondes, dans un four classique (en prenant soin de retirer la cloche), à la poêle ou casserole (en fonction des plats)



La Ville d'Aire sur la Lys a mis en place une plateforme de dépôt et de suivi des dossiers d'urbanisme appelée "Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme" (GNAU) pour les communes d'Aire sur la Lys, Bellinghem, Delettes, Ecques, Mametz, Quiestède et **Wittes**.

Cette procédure est mise en place conformément à la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens, permettant de saisir les dossiers d'urbanisme par voie électronique.

Le dépôt par voie électronique est disponible, mais les pétitionnaires peuvent toujours déposer leur dossier en version papier en mairie.

Pour ce faire, il convient de se connecter sur la plateforme suivante :

<https://gnau38.operis.fr/airesurlalys/gnau/>

Identifiez-vous en créant un compte ou via votre identifiant France Connect, puis sélectionnez la commune sur laquelle le projet sera réalisé.

Sélectionnez l'autorisation d'urbanisme qui vous concerne :

- les permis de construire (PC ou PCMI)
- les permis de démolir (PD)
- permis d'aménager (PA)
- les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) ou d'information (CUA)
- les déclarations préalables pour maison individuelle (DPMI), classique (DP) ou valant lotissement (DPLT)

Renseignez les champs du formulaire CERFA, puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan de masse, plan en coupe, plan des façades et des toitures, etc.). Ces pièces pourront être jointes sous divers format (pdf ; jpeg, jpg, png, svg, zip, rar...)

Dès l'envoi de votre dossier, vous recevez un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE).

La Commune sera informée du dépôt de votre dossier et délivrera un numéro de dossier qui vous sera envoyé par mail (Accusé d'Enregistrement Électronique (ARE)). La date de dépôt de votre dossier faisant partir les délais d'instruction est celle de l'ARE.

Le suivi de votre dossier se fait ensuite en temps réel sur le GNAU. Si votre dossier fait l'objet d'une incomplétude, les pièces complémentaires seront à déposer directement sur le GNAU.

De même, tous les éléments relatifs à la « vie » de votre dossier seront à transmettre sur le portail : le Permis de Construire Modificatif, le transfert de Permis de Construire, la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC), et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Les avantages du GNAU

Déposez votre dossier à tout moment : plus besoin de se rendre en mairie ou dépenser des frais d'envoi ;

Plus besoin de faire des copies et de fournir les dossiers en multiples exemplaires : un geste pour l'écologie ;

Suivez en direct l'état d'avancement de l'instruction de votre dossier grâce à la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme ».

Les BONS BOUCHONS EN PLASTIQUE



LES EAUX PLATES OU GAZEUSES



LES SODAS ET JUS DE FRUITS



LE LAIT, YAOURTS ET COMPOTES A BOIRE, LES SIROPS



**TOUS LES BOUCHONS EN PLASTIQUE
PROVENANT DE BOUTEILLES QUE VOUS
POUVEZ PORTER A VOTRE BOUCHE**

~~Pas de bouteilles pas de fer pas de liège pas de médicaments
Pas de bouchons de gel douche, shampoing, dentifrice, lessive,
huile, vinaigre, condiments, cacao, Nutella~~

La Mairie et l'école Jules Verne récoltent les bouchons plastiques ainsi que les bouchons de liège, au profit des personnes en situation de handicap.
Vous pouvez déposer vos bouchons au secrétariat de la Mairie et à l'école Jules Verne pendant les horaires d'ouverture.

Agenda des événements



DATE	EVENEMENTS	LIEU	ASSOCIATIONS
17/03/2024	Déversement de truites	Etang de Cohem	La Wittoise
23/03/2024	Conférence Alimentation et Diététique	Salle Communale	Culture et Détente Wittoise
24/03/2024	Déversement de truites	Etang de Cohem	La Wittoise
07/04/2024	Déversement de truites	Etang de Cohem	La Wittoise
20/04/2024	Repas Soir 2e Années 80	Salle Vicart	Comité des Fêtes
21/04/2024	Déversement de truites	Etang de Cohem	La Wittoise
08/05/2024	Cérémonie Commémorative		Mairie et Histoire et Souvenir
08/05/2024	Tournoi en salle	Salle Vicart	USW
	Fête du Printemps	Parking L.Vicart	
	Salon du bien être	Rue du Cornet	
12/05/2024	Brocante	Salle Louis Vicart	Les Associations Wittoises
12/05/2024	Déversement de Truites	Etang de Cohem	La Wittoise
24/05/2024	Apéros Wittois	Etang de Cohem	Mairie
25/05/2024	Ouverture à brochet	Etang de Cohem	La Wittoise
21/06/2024	Fête de l'école et Repas	Salle Louis Vicart	Les enseignants et l'APEW
22/06/2024	Feu de la Saint Jean		Comité des fêtes
06/07/2024	Nuit à carpe	Etang de Cohem	La Wittoise
20/07/2024	Nuit à carpe	Etang de Cohem	La Wittoise
03/08/2024	Nuit à carpe	Etang de Cohem	La Wittoise
08/09/2024	Nuit à carpe	Etang de Cohem	La Wittoise
13/10/2024	Repas des Aînés	Salle Louis Vicart	Mairie
11/11/2024	Cérémonie Commémorative		Mairie et Histoire et Souvenir
17/11/2024	Foire aux poulains et marché artisanal		Mairie
30/11/2024	Marché de Noël	Salle Louis Vicart	Savoir Faire Wittois et Comité des fêtes
01/12/2024	Fermeture de l'étang	Etang de Cohem	La Wittoise
07/12/2024	Téléthon		Sports Canin Wittois

